

L'Anse-Saint-Jean, le 30 septembre 2024.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 30 septembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Richard Perron
 Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Daniel Corbeil

Sont absents : Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Claude Bouchard

Est aussi présente : Madame Anne Tremblay, greffière-trésorière substitut.

294-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard.

295-2024

ABSENCE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT l'absence de Madame Annick Boudreault, greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT l'article 158 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Madame Anne Tremblay, adjointe à la direction à titre de greffière-trésorière substitut pour la durée de la séance du conseil.

296-2024

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Sujet à l'ordre du jour
 - 3.1. Dépôt et adoption des états financiers consolidés et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.
 - 3.2. Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et diffusion.
 - 3.3. Demande d'appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'analyse de la candidature de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre de l'appel à projets de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) pour désigner la zone du méandre de la rivière Saint-Jean comme « aire protégée ».

- 3.4. Autorisation de placement à terme à la Caisse Desjardins des sommes d'assurances reçues suite à l'incendie du bâtiment de la station de ski.
4. Période de questions.
5. Fermeture de la séance.

297-2024

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rémi Vachon, représentant de la firme Mallette, a présenté aux membres du conseil municipal, les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur externe de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'aux Livres des Annexes sous la cote no 208.

298-2024

DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET DIFFUSION.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 séance tenante ainsi que le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 soit diffusé et publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le prochain Écho municipal.

299-2024

DEMANDE D'APPUI À LA MRC DU-FJORD-DU-SAGUENAY POUR L'ANALYSE DE LA CANDIDATURE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS DE LA SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA (SNAP) POUR DÉSIGNER LA ZONE DU MÉANDRE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN COMME « AIRE PROTÉGÉE »

CONSIDÉRANT QUE le canal fluvial du méandre de la rivière Saint-Jean est identifié pour un projet de reconnexion afin de restaurer les milieux humides, les écosystèmes hydriques, et l'écosystème antérieur à l'inondation de 1996;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du méandre a fait l'objet d'une caractérisation écologique et d'une évaluation de la mobilité, dont les résultats identifient trois milieux humides et plusieurs cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce milieu naturel joue un rôle crucial dans la régulation des mouvements d'eau et de glace, ainsi que dans l'habitat de la faune, y compris le saumon et l'omble de fontaine, avec une flore et des espèces végétales typiques d'un écosystème fluvial spécifique à cette section du bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et les visiteurs, passionnés par la nature, font de ce lieu un site privilégié d'observation de la faune aviaire, aquatique et terrestre, grâce à des sentiers pédestres et un corridor cyclable aménagés;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de ce projet est de garantir la conservation durable de ces milieux humides et de l'écosystème en désignant ces terrains sensibles comme des zones à protéger;

CONSIDÉRANT QUE le terme « Aire protégée » permet la création de réserves de biodiversité et ouvre la voie à des activités réglementées visant à minimiser leur impact sur l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT QUE le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC du Fjord-du-Saguenay identifie les milieux humides du méandre comme des zones prioritaires de conservation de niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à étendre la superficie des aires protégées dans la zone méridionale du Québec et offre aux municipalités la possibilité de contribuer à cet effort collectif;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec lance un appel à projets pour la création d'aires protégées en territoire public, accessibles à toutes les parties intéressées via la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), et que le soutien de la MRC locale est requis pour l'analyse de la candidature;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter la MRC du Fjord-du-Saguenay à émettre une lettre ou une résolution d'appui pour l'analyse de la candidature de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre de l'appel à projets de la Société pour la Nature et les Parcs du Canada en vue de désigner la zone du méandre de la rivière Saint-Jean comme « Aire protégée » pour préserver la biodiversité.

300-2024

AUTORISATION DE PLACEMENT À TERME À LA CAISSE DESJARDINS DES
SOMMES D'ASSURANCE REÇUES SUITE À L'INCENDIE DU BÂTIMENT DE LA
STATION DE SKI.

CONSIDÉRANT que la municipalité a récemment reçu des sommes d'assurance suite à l'incendie survenu le 31 mai dernier concernant le bâtiment de la station de ski;

CONSIDÉRANT que le montant total reçu s'élève à 2 696 226.88 \$ et que la reconstruction de ce bâtiment ne pourra pas être réalisée avant un an;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite assurer la gestion optimale de ces fonds durant cette période;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins offre des placements à terme sécurisés et avantageux;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le placement à terme des sommes d'assurances reçues, d'un montant total de 2 000 000 \$, à la Caisse Desjardins pour une durée d'un an.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à finaliser les modalités de ce placement auprès de la Caisse Desjardins;

D'inscrire cette somme dans le budget municipal comme fonds réservés pour la reconstruction du bâtiment concerné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

301-2024

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Carl Brassard propose la fermeture de la séance à 19 h 19.

Madame Anne Tremblay,
Greffière-trésorière substitue

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».